

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

## DÉCISION N°DEC2026-118

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

**Concession n° : 550/COL****Situation : Cimetière BILLY****Unité : Unité1 / : / : - Empl. Sphère : 20**

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,**VU** la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Monsieur [REDACTED] domicilié 17, Mail Francis Chouan, 35590 L'Hermitage (Ille-et-Vilaine) et tendant à obtenir une concession dans le Cimetière BILLY à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : [REDACTED] décédée à Dreux (Eure-et-Loir) le 02 mars 2026, sœur du concessionnaire.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du **03 mars 2026** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée. **La date d'échéance est le 02 mars 2056 pour une durée de trente ans.**

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 700,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/16 du 03 mars 2026.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

18 SEP 2026

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260918-DEC2026-118-AI  
Date de télétransmission : 21/09/2026  
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Pour le Maire,  
Le conseiller municipal,

Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le